

# REGLEMENT INTERIEUR APPRENTIS (séjours en alternance)

VOTRE CARTE DE MEMBRE REPRESENTA VOTRE ACCORD A L'EGARD DES CONDITIONS DE SEJOUR.  
L'infraction à ces conditions est sanctionnée et peut entraîner l'annulation de votre réservation.

## LA CHAMBRE

. Il vous appartient de tenir votre chambre et votre salle d'eau propres. S'il est noté que votre chambre n'est pas bien tenue, vous serez mis en demeure de la nettoyer.

. Le jour de votre départ, la chambre doit être libérée **avant 9h30**.

. Pour des raisons de sécurité, les plaques électriques et réchauds à gaz, ainsi que les fours traditionnels ne sont pas autorisés. En cas d'incendie, votre responsabilité est engagée. Il est interdit de cuisiner dans les chambres.

. La clé de votre chambre ne peut être prêtée ou refaite. En cas de perte, elle vous sera facturée : présentez-vous au secrétariat. Lorsque vous quittez votre chambre, fermez-la à clé. **ESCALESOUEST** ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des vols qui pourraient y être commis, de même, dans le garage à vélos.

. Il vous est demandé de ne rien suspendre aux fenêtres, de ne rien jeter par les fenêtres (papier, détritrus, mégots ...), de fermer les fenêtres en votre absence (notamment le week-end), et de ne pas déplacer les meubles (en cas d'infraction, une facture vous sera adressée suite à une remise en l'état).

. Il est interdit d'utiliser scotch, punaises, colle sur les murs. Veuillez également ne rien fixer sur la cloison séparant la chambre de la salle d'eau (revêtement fragile). Ne rien coller sur les portes de la salle de bains et d'entrée (autocollants, etc...)

. Les escaliers de secours sont strictement réservés aux sorties d'urgence (incendie ...). Il est formellement interdit de les utiliser pour un autre motif.

. Il est interdit de fumer dans les locaux communs (escaliers, couloirs, salles T.V., lingerie, cuisinette, ascenseur).

## LE COMPORTEMENT

. CHACUN DOIT VEILLER A NE PAS FAIRE DE BRUIT, aussi bien dans la journée que la nuit. .  
CHACUN EST RESPONSABLE DE SES VISITEURS.

. D'une façon générale, un comportement correct est exigé : le respect de l'ensemble du Personnel (restauration et animation) est de rigueur. Aucune violence physique ou verbale envers d'autres résidents et des membres du Personnel ne sera tolérée, pas d'abus d'alcool, et aucune activité illicite dans la résidence et en dehors (vols, tags, dégradations, trafic de drogue, racket et autres...).

L'Equipe éducative (animateurs ou/et éducateurs) peut être amenée à vous solliciter pour un rendez-vous afin de faire le point sur votre situation ; Ce rendez-vous a caractère d'obligation. En cas de non venue de votre part (sans justification particulière), un avertissement vous sera adressé.

En cas d'infraction au règlement intérieur, un 1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT vous sera adressé par la Direction de l'Etablissement. . En cas de récidive, un 2<sup>e</sup> AVERTISSEMENT vous sera notifié. En cas de continuité à ne pas vous conformer à notre mode de fonctionnement (règlement) un renvoi sera prononcé à votre égard après entretien avec la Direction et un membre de l'Equipe Educative.

## LE DROIT DE VISITE

. Tout visiteur ne peut avoir accès à la résidence qu'en votre présence.

. L'HEBERGEMENT CLANDESTIN est strictement interdit et la chambre ne peut être occupée par une personne autre que par ceux qui l'ont louée.

. Pour des raisons techniques ou de sécurité, la Direction ou toute personne dûment mandatée, peuvent être amenée à pénétrer dans votre chambre. Suivant le motif, vous en serez avisé avant ou après passage.

. Les animaux ne sont pas admis dans les lieux communs. Il ne sera toléré aucune nuisance lié au comportement des animaux.

## LA PENSION

. Votre REDEVANCE LOYER est payable EN DEBUT DE CHAQUE SEJOUR. . La chambre n'est pas louée seule.

. Le prix de la pension obligatoire comporte le loyer de la semaine + un crédit valeur pour vos repas –les boissons ne sont pas incluses dans votre crédit valeur. Votre crédit-valeur (repas) doit être utilisé durant l'année scolaire. Le solde de ce crédit-valeur ne sera pas remboursé à votre départ. Votre carte ne peut être utilisée par une autre personne que vous. En cas de perte de votre carte-repas, informez-en au plus vite l'accueil de l'établissement.

## VOTRE DEPART

Si à votre départ, si des effets personnels sont laissés dans le logement, ESCALESOUEST les conservera un an et 1jour. Après cette date, ils seront confiés à des associations caritatives.

Lu et approuvé, le

Signature